

**CONSTRUCTION  
D'UN IMMEUBLE A APPARTEMENTS**

**DOSSIER  
D'INTERVENTION  
ULTERIEURE  
D.I.U**

Architecte

Stabilité

Coordination  
sécurité

# SOMMAIRE

- 1 RENSEIGNEMENTS GENERAUX
- 2 LISTE DES INTERVENANTS
  - 2.1 Direction des travaux
  - 2.2 Services d'intervention
- 3 DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE (DIU)
- 4 RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES
- 5 PLANS
- 6 ANNEXES

## 1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Type de construction : immeuble à appartements

Adresse de la construction :

Année de la construction : 2022-2023

Syndic : AGECE EUROPE  
Square Gabrielle Petit 5

Architecte :

## 2. LISTE DES INTERVENANTS

### 1.1 DIRECTION DES TRAVAUX

	ACTIVITE	SOCIETE	ADRESSE	RESPONSABLE	TEL. / FAX.
1.	Maître de l'ouvrage				
2.	Architecte				
3.	Coordinateur				
4.	Ingénieur en stabilité				
5.	Terrassement				
6.	Charpente / Toiture – Bloc A				
6b.	Charpente / Toiture – Blocs B & C				
7.	Gros-œuvre				
8.	Menuiseries extérieures Bloc A				
8b.	Menuiseries extérieures Blocs B&C				
9.	Electricité				
10.	Sanitaire chauffage ventilation				
11 a.	Enduit plafonnage				

	ACTIVITE	SOCIETE	ADRESSE	RESPONSABLE	TEL. / FAX.
11b	Cloisons				
12.	Chape isolante				
13.	Chape				
14.	Carrelages bloc A				
14b	Carrelages Bloc B				
14c.	Carrelages Bloc C				
15.	Menuiseries intérieures				
16.	Cuisine				
17.	Abords plantations clôtures Aménagements extérieurs				
18.	Parquet				
19.	Ferronneries				
20.	Portes blindées				
21.	Rejointoyage				
22.	Ascenseur				
23.	Boîtes aux lettres				
24.	Peinture				

## 1.2 SERVICES D'INTERVENTION

	ACTIVITE	SOCIETE	ADRESSE	TEL. / FAX.
1.	Administration communale 	Maison Communale	Rue Saint Paul 14 7130 BINCHE	Tél : 064/23.05.11 <a href="mailto:info@binche.be">info@binche.be</a>
2.	Comité National d'Action pour la sécurité et l'hygiène dans la Construction	C.N.A.C 	Rue Royale 132/4 1000 Bruxelles	Tél : 02/552.05.00 Fax : 02/552.05.05
3.	Fonctionnaire chargé de la surveillance du contrôle du bien-être au travail	Direction de Hainaut	Rue de l'Ecluse 22 6000 Charleroi	Tél : 071/65.48.88 Fax : 071/65.49.77
4.	Eau	SWDE 	BP 515 1400 Nivelles	Tél : 087/87.87.87
5.	Gaz – électricité	ORES 	Av. Parc d'Aventures Scientifiques 1 7080 Frameries	Tél : 078/78.15.01 Dépannage : 078/78.78.00 Odeur gaz : 0800/87.087
6.	Ordre public	Zone de police Anderlues / Binche 	Route de Charleroi 14 7134 Ressaix	Tél : 064/31.16.60 Urgences : 101
7.	Protection civile	Pompiers 	<b>NE RACCROCHEZ QUE QUAND ON VOUS LE DEMANDE</b>  Rue de la Pépinière 57A 7130 Binche	<b>100</b> <b>112</b> Tél : 064/37.01.24

	ACTIVITE	SOCIETE	ADRESSE	TEL. / FAX.
8.	Centre des Grands Brûlés 	<b>Rincez abondamment avec de l'eau en cas de contact avec la peau et les yeux</b>	<b>Gardez l'étiquette du produit mis en cause</b>	<b>Tél : 02/268.62.00</b> <b>Tél : 071/36.20.50</b>
9.	Secours / ambulance	SAMU 	<b>RESTEZ CALME</b> Ecoutez attentivement les informations et répondez aux questions de votre interlocuteur	<b>100</b> (par téléphone fixe)  <b>112</b> (par GSM)
10.	Centre anti-poison 	<b>En cas d'ingestion ou de contact avec un produit dangereux, toxique et/ou irritant</b>	<b>Ne pas faire vomir</b> <b>Ne pas administrer de lait</b>	<b>070/24.52.45</b>
		TIVOLI	Avenue Max Buset 34 7100 La Louvière	Tél : 064/27.61.11 <a href="mailto:information@chu-tivoli.be">information@chu-tivoli.be</a>
		JOLIMONT	Rue Ferrer 159 7100 Haine-St-Paul	Tél : 064/24.30.11

### 3. LE DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE (DIU)

#### 2.1 GENERALITES

Le dossier d'intervention ultérieure contient les éléments utiles en matière de sécurité et de santé à prendre en compte lors d'éventuels travaux ultérieurs et qui est adapté aux caractéristiques de l'ouvrage.

#### 2.2 DESCRIPTION DU PROGRAMME DE L'OUVRAGE EN MATIERE DE SECURITE ET DE SANTE

Fonctions auxquelles doit répondre l'ouvrage :

Appartement

Utilisateurs de l'ouvrage :

Le ou les propriétaire(s) ou locataire(s) et leurs invités.

Performances attendues par les utilisateurs de l'ouvrage :

La sécurité du site et de ses infrastructures, la fonctionnalité du bâtiment et de ses espaces de vie, la qualité des matériaux mis en œuvre et la cohésion de l'ouvrage.

Produits utilisés pour l'ouvrage :

Les produits utilisés pour la construction du bâtiment et pouvant poser un problème ou un risque pour la santé comme les ciments, les plâtres, les colles, les silicones, etc. ont été mis en place avec toutes les sécurités nécessaires. A l'heure actuelle, il n'y a aucun risque pour les utilisateurs futurs de l'ouvrage.

Pour les travaux de maintenance et d'entretien de l'ouvrage, les produits utilisés sont des produits principalement liés au nettoyage et ceux-ci sont utilisés par les locataires ou propriétaires et achetés par eux.

#### 2.3 REMARQUES PARTICULIERES

Pour le nettoyage des baies vitrées à l'étage, l'utilisation d'une escabelle ou tout autre dispositif élevant la personne sera interdite. Dans le cas contraire, la personne utilisera un dispositif de sécurité adapté à la situation, comme barre amovible de sécurité ou tout autre système similaire garantissant au moins le même niveau de sécurité.

Pour l'entretien ou la réparation en toiture extérieure et des cheminées, ceux-ci ne pourront être effectués que par des entreprises spécialisées ayant leurs propres sécurités adaptées au travail à réaliser.

Si le Maître de l'ouvrage ou toute autre personne non habilitée à faire des travaux désire quand même les faire, ceux-ci devront au préalable faire approuver par un coordinateur la réalisation de leur système de sécurité et leur méthodologie de travail.

Les garde-corps ne pourront jamais être enlevés sans la pose au préalable d'un garde-corps provisoire ou d'un système de protection équivalent (échafaudage, fermeture par panneau, etc.).

Lors des travaux d'entretien et de maintenance, les personnes devant réaliser ses travaux devront avoir la connaissance suffisante, les outils adéquats et toutes protections individuelles nécessaires.

Tous les travaux touchant les installations électriques et de gaz devront être réalisés par une main d'œuvre qualifiée.

La mise ou la remise en peinture devra faire l'objet avant le début de celle-ci d'une lecture attentive de la fiche technique des produits liés aux travaux de peinture à mettre en service et d'avoir à côté de ou des personnes utilisant ces produits, les produits de nettoyage et de premier secours pour tous les cas de figure d'accident, lors de l'emploi de ces produits, y compris les numéros de téléphone des services d'urgence (samu, ambulance, pompiers, etc.)

En général, tous les produits d'entretien utilisés pour la construction devront être stockés dans des endroits aérés et devront avoir pour chacun d'eux la fiche technique et le produit devant être utilisé pour les premiers secours.

Les travaux en hauteur dans la cage d'escalier se feront uniquement via des échafaudages adaptés (pieds réglables à hauteurs différentes).

Les travaux effectués sur échelle sont interdits.

## 4. RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Les accès à l'ouvrage			
entrées	adresse	dimensions	remarques
Entrées		2,85 x 2,15	Châssis alu
Entrée Parking - voitures		Accès pavés 3,50 M	

### L'extérieur du bâtiment

#### Les toitures

type	situation	caractéristiques	remarques
Versant		Tuile Volnay	

#### Les façades

type	situation	caractéristiques	remarques
Soubassement		Pierres bleues	
Briques Crépi			Vandersanden Forum Crono Teinte : blanc WH89

#### Les châssis

type	situation	caractéristiques	remarques
Ouvrants/ Battants		PVC teinte Anthracite extérieur et blanc intérieur	nettoyage par l'appartement

### L'intérieur du bâtiment

#### Les revêtements

	type	remarques
Sol	carrelages	
Mur	plafonnage à peindre	
Plafond	plafonnage à peindre	

#### Les planchers, murs, portes

	situation	caractéristiques	remarques
Planchers			
Prédalles (en béton)	Tous les niveaux	Résistant au feu 1 heure (RF 1h)	
Murs			
en maçonnerie	murs intérieurs	Blocs silico calcaire épaisseur 15 cm	
Portes	extérieures	ALU gris quartz 7016	
Portes	intérieures	en bois	communs RF 1/2 heure. Certificat de conformité remis au Syndic

Les travaux de démolitions, de transformations, d'extensions

<b>type</b>	<b>remarques</b>
Démolition	Consulter les plans pour connaître les murs porteurs et la présence éventuelle de câbles, canalisations,...
Transformation	La destination des locaux ne peut être modifiée sans l'accord de l'assemblée générale des propriétaires (voir Acte de base).
Extension	Rien n'a été envisagé pour d'éventuelles extensions.

Les engins de levage

<b>type</b>	<b>situation</b>	<b>caractéristiques</b>	<b>remarques</b>
Ascenseur OTIS	dans le hall central	limité à 630 kg (8 personnes max)	Documentation du propriétaire remis au syndic

Le chauffage

<b>type</b>	<b>situation</b>	<b>caractéristiques</b>	<b>remarques</b>
Chaudière DE DIETRICH à Condensation Naneo 24-28 MI	Dans les buanderies de chaque appartement	Chaudière gaz à condensation	sert aussi à la production d'eau chaude Mode emploi remis au propriétaire
Chauffage sol			Varimatique dans séjour, chambres et salle de douche

La ventilation

<b>type</b>	<b>situation</b>	<b>caractéristiques</b>	<b>remarques</b>
Ventilation Mécanique Contrôlée de type C+	WC, salle de bain, Buanderie, cuisine	Grille d'amenée d'air aux châssis à laisser ouverte	
Ventilation Naturelle	autres pièces		Châssis équipés d'aérateurs* + ouverture transfert menuiseries intérieures

L'électricité (le tracé électrique a été remis aux propriétaires)

<b>type</b>	<b>situation</b>	<b>caractéristiques</b>	<b>remarques</b>
les prises de terre	Boucle de terre périphérique au bâtiment		
les tableaux	HT	néant	
	BT	avec disjoncteur 300 milliAmp	
L'éclairage de secours			dans la cage d'escalier de chaque palier

### Les systèmes d'alarme

<b>type</b>		<b>caractéristiques</b>	<b>remarques</b>
la détection incendie et les moyens de protection**	extincteurs	6 kg à poudre	1 par palier
	dévidoirs	30 ml	1 par palier
	alarme incendie		bouton poussoir (un bouton par palier) 1 sirène
La détection au gaz			néant
les dispositifs anti-intrusion	portes blindées vidéophonie porte SAS munie de gâche électrique		Mode emploi remis au syndic

\* Il est impératif que les aérateurs soient placés en position ouverte, faute de quoi l'appartement sera placé en dépression. Ceci a pour conséquence une amenée d'air par les locaux communs (communs en dépression et donc sifflements) ainsi qu'une prise d'air via les hottes de cuisine (risque d'aspiration d'odeur de cuisson d'autres appartements).

\*\* en cas de déclenchement de l'alarme, rechercher depuis quel boîtier elle a été déclenchée. Ensuite donner un tour de clé dans le boîtier incriminé afin de faire revenir la languette en position initiale. Pour couper l'alarme, descendre dans le local électrique au sous-sol et faire un "reset" de la centrale. (marche à suivre : voir mode d'emploi) Manuel installation centrale, notice panneau brise-glace, mode emploi commutateur pénombre remis au syndic).

### Les gaines techniques

<b>type</b>	<b>situation</b>	<b>caractéristiques</b>	<b>remarques</b>
non visitables	centrale dans l'immeuble	aération des sanitaires, chauffage, ventilation	sortie en toiture (ventilation et gaz)

### Les approvisionnements

<b>type</b>	<b>situation</b>	<b>caractéristiques</b>	<b>remarques</b>
l'eau	arrivée au niveau 0	compteurs individuels par appartements	dans local eau / électricité
le gaz	arrivée au niveau 0	compteurs individuels par appartements	dans local gaz
l'électricité	arrivée au niveau 0	compteurs individuels par appartements	dans local électricité/eau

Les évacuations

<b>type</b>	<b>situation</b>	<b>caractéristiques</b>	<b>remarques</b>
les déchets			Pas de local poubelles prévu
les égouts	raccordés en voirie		

Les abords :

Parking : dalle gravier

Allée de circulation : dalle béton

Terrasse privée : dalle béton